

RCS : AUBENAS
Code greffe : 0702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AUBENAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00653
Numéro SIREN : 823 567 342
Nom ou dénomination : 4B EVOLUTION

Ce dépôt a été enregistré le 22/12/2016 sous le numéro de dépôt 3413

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
AUBENAS



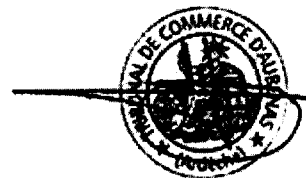
325197

Dénomination : 4B EVOLUTION
Adresse : zone industrielle la Lombardière 07430 Davezieux -
FRANCE-

n° de gestion : 2016B00653
n° d'identification : 823 567 342

n° de dépôt : A2016/003413
Date du dépôt : 22/12/2016

Pièce : Rapport du commissaire aux apports du
20/12/2016



325197

RONZE DUBANCHET AUDIT

COMMISSAIRES AUX COMPTES

COMPAGNIE DE LYON

SARL au capital de 40 000 € - Siret n° 751 099 813 00014

Le Millénium - 1 Rue de la Presse - B.P. 30712 - 42950 SAINT ETIENNE CEDEX 1
Tél. 04.77.92.05.55 - Fax : 04.77.92.05.64

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR
DE L'APPORT EN NATURE DE TITRES EFFECTUE PAR MR
PEDEAU LOIC A LA SARL 4B EVOLUTION**

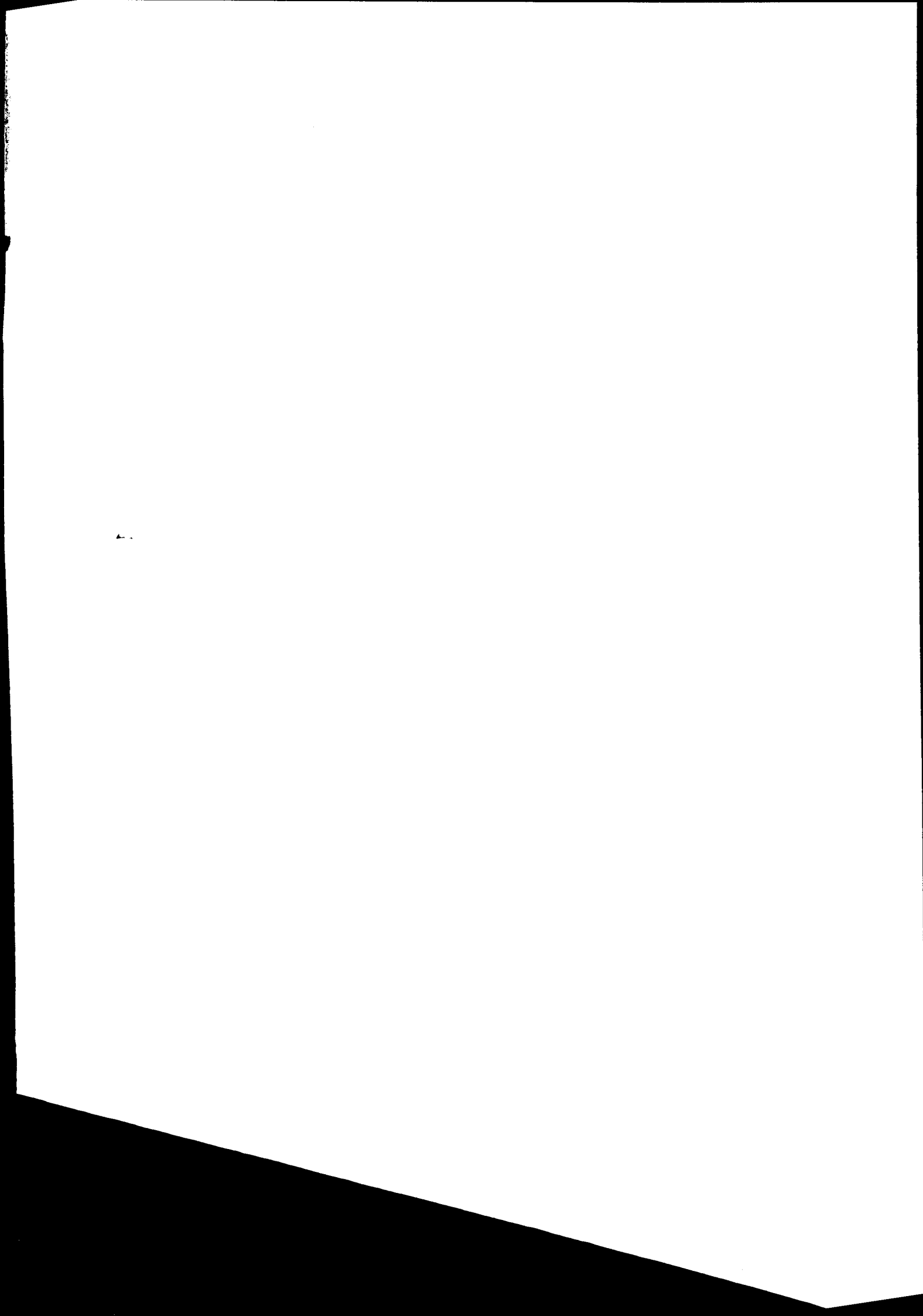
**APPORT DE TITRES DE LA SAS GROUPE 4.B.
DEVELOPPEMENTS**

S.A.R.L 4B EVOLUTION

ZI Lombardière

07 430 DAVEZIEUX

SIRET 823 567 342 RCS AUBENAS



1. Présentation de l'opération et description des apports.
2. Dilligences accomplies et appréciation de la valeur des apports.
3. Conclusion

suivant :

Je vous prie de trouver, ci-après, mes constatations et conclusion présentées dans l'ordre

signature.

Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de

À cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

L'apport envisagé est décrit dans le contrat d'apport. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

En un de la mission, qui m'a été confiée par l'unanimité des associés de la SARL 4B EVOLUTION en date du 06 décembre 2016, concernant l'apport en nature devant être effectué par Monsieur Loïc PEDÉAU, j'ai établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu à l'article L. 223-9 du code de commerce.

us de la SARL 4B EVOLUTION,

LA SAS GROUPE 4.B.
 LOPPMENTS
 LA SARL 4B
 ITRES
 UR LA

RONZE DUBANCHET AUDIT
COMMISSAIRES AUX COMPTES
COMPAGNIE DE LYON

SARL au capital de 40 000 € - Siret n° 751 099 813 00014

Le Millénium - 1 Rue de la Presse - B.P. 30712 - 42950 SAINT ETIENNE CEDEX 1
Tél. 04.77.92.05.55 - Fax : 04.77.92.05.64

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR
DE L'APPORT EN NATURE DE TITRES EFFECTUE PAR MR
PEDEAU LOIC A LA SARL 4B EVOLUTION**

**APPORT DE TITRES DE LA SAS GROUPE 4.B.
DEVELOPPEMENTS**

S.A.R.L 4B EVOLUTION

ZI Lombardière

07 430 DAVEZIEUX

SIRET 823 567 342 RCS AUBENAS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA
VALEUR DE L'APPORT EN NATURE DE TITRES
EFFECTUE PAR MR PEDEAU LOIC A LA SARL 4B
EVOLUTION**

**APPORT DE TITRES DE LA SAS GROUPE 4.B.
DEVELOPPEMENTS**

Messieurs les associés de la SARL 4B EVOLUTION,

En exécution de la mission, qui m'a été confiée par l'unanimité des associés de la SARL 4B EVOLUTION en date du 06 décembre 2016, concernant l'apport en nature devant être effectué par Monsieur Loïc PEDEAU, j'ai établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu à l'article L. 223-9 du code de commerce.

L'apport envisagé est décrit dans le contrat d'apport. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

À cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Je vous prie de trouver, ci-après, mes constatations et conclusion présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports.
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports.
3. Conclusion

1. PRÉSENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1. Contexte de l'opération

Le présent apport de titres envisagé par Monsieur Loïc PEDEAU à la SARL 4B EVOLUTION, vise à recentrer une partie de ses actifs dans une structure lui permettant la gestion rationnelle de ses différentes participations, et de créer ainsi, un outil pour le développement éventuel d'autres prises de participations conformément à l'objet social de ladite société.

1.2. Présentation des sociétés et/ou des parties et intérêts en présence

1.2.1. Personnes physiques apporteuses

Monsieur Loïc PEDEAU, demeurant au 11 rue Valentine 07 300 TOURNON SUR RHONE, est à l'origine de l'apport des titres de la SARL GROUPE 4.B. DEVELOPPEMENTS.

Monsieur Loïc PEDEAU apporte 1 000 parts sociales détenues en pleine propriété.

Ces parts représentent 50% du capital de la SARL GROUPE 4.B. DEVELOPPEMENTS.

1.2.2. Société bénéficiaire 4B EVOLUTION

La société 4B EVOLUTION est une société à responsabilité limitée au capital social de 1 000 € ayant son siège social à ZI Lombardière 07 430 DAVEZIEUX. Son capital est composé de 100 parts sociales.

La société a pour objet :

- La prise et la gestion de participation dans tous types de sociétés,
- Toutes opérations de prestations de services dans el domaine de la comptabilité, de l'assistance juridique, financière et commerciale, de l'ingénierie et de la stratégie,
- La direction de ses filiales,
- L'animation stratégique du groupe dont elle est société mère,
- L'assistance et le conseil et notamment en matière de transport et de logistique.

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

1.2.3. Société GROUPE 4.B DEVELOPPEMENTS dont les titres sont apportés

La société GROUPE 4.B DEVELOPPEMENTS est une société à responsabilité limitée au capital social de 878 000 €, dont le siège social est à ZI Lombardière 07 430 DAVEZIEUX Son capital est composé de 2 000 parts sociales.

Description de l'activité de GROUPE 4.B DEVELOPPEMENTS :

La société a pour objet l'exploitation, la prise et la gestion de participations dans tous types de sociétés et la réalisation de prestations au profit des filiales.

1.3. Description de l'opération

Les modalités de réalisation de l'apport sont exposées, de façon détaillée, dans le contrat d'apports.

L'opération consiste en l'apport de 1 000 parts sociales détenues par Monsieur Loïc PEDEAU.

Elles peuvent se résumer comme suit :

1.3.1. Caractéristiques essentielles de l'apport :

L'apport sera réalisé au plus tard le 31 janvier 2017. La valorisation est adossée au contrat d'apport pour un montant global de 3 400 000 €.

Les apports qui précèdent ne deviendront définitifs qu'au jour de leur vérification et de leur approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés qui statuera au vu du présent rapport.

Ces vérification et approbation devront intervenir au plus tard le 31 Janvier 2017 ; à défaut, le contrat d'apport sera considéré comme non avenu, sans indemnité de part ni d'autre.

L'apport est effectué sous le régime juridique de droit commun des apports en nature purs et simples tel que fixé par les dispositions de l'article L. 223-9 du code de commerce.

En application des dispositions de l'article 150-0 B du code général des impôts, les apporteurs entendent bénéficier du sursis d'imposition de la plus-value dégagée à la suite de l'apport des titres de la société 4.B DEVELOPPEMENTS contre les titres émis de la société 4B EVOLUTION.

En matière de droits d'enregistrement, l'apport ne donnera pas lieu au paiement d'un droit fixe, conformément aux dispositions de l'article 810 du code général des impôts relatif aux apports purs et simples de titres sociaux réalisés au profit d'une société existante dont le capital social est inférieur à 225 000€.

1.3.2. Conditions suspensives

Il n'y a pas de conditions suspensives.

1.3.3. Rémunération de l'apport

En rémunération des apports, il sera attribué à Monsieur Loïc PEDEAU, 340 000 parts sociales nouvelles de la société 4B EVOLUTION d'une valeur nominale de 10 euros chacune.

1.3.4. Avantages particuliers stipulés

Il n'y a pas d'avantage particulier octroyé dans le cadre de l'apport.

1.4. Présentation de l'apport

1.4.1. Méthode d'évaluation retenue

L'apport n'implique pas des sociétés sous contrôle commun au sens du règlement CRC n° 2004-01 du 4 mai 2004 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées. Dès lors, il sera réalisé à la valeur réelle déterminée par les parties à l'issue d'une analyse multicritère.

1.4.2. Description de l'apport

Les titres de la société 4.B. DEVELOPPEMENTS, dont l'apport est envisagé à la société 4B EVOLUTION, ont été évalués à leur valeur réelle estimée à 3 400 000€. Ainsi 1 000 actions 4.B. DEVELOPPEMENTS seront apportées par Monsieur Loïc PEDEAU pour 3 400 000 €, conformément aux engagements pris par Monsieur Loïc PEDEAU dans le contrat d'apport.

2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

2.1. Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports

J'ai effectué les diligences que j'ai estimé nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ma mission a pour objet d'éclairer les associés de 4B EVOLUTION sur la valeur des apports devant être effectués par Monsieur Loïc PEDEAU.

J'ai notamment :

- rencontré les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu du projet des statuts ;
- vérifié la pleine propriété des titres apportés en me faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant ;
- consulté les documents juridiques et financiers mis à ma disposition concernant la vie sociale ;
- pris connaissance de l'activité de 4.B. Développements et de Transports BROSSIER au regard de l'arrêté de comptes du 31 décembre 2015 ;

Enfin, j'ai obtenu une lettre d'affirmation de la part des dirigeants de groupe 4.B EVOLUTION me confirmant l'absence, à la date du présent rapport, d'événements pouvant, d'une part, grever la consistance des capitaux propres en date du 31 décembre 2015 ou, d'autre part, remettre en cause de façon significative les prévisions à horizon 31 décembre 2020 qui m'ont été communiquées.

2.2. Appréciation de la méthode de valorisation de l'apport et de sa conformité à la réglementation comptable

L'apport de titres envisagé est effectué par une personne physique.

Aux termes du traité d'apport, les parties sont convenues de retenir la valeur réelle estimée des actions 4.B. DEVELOPPEMENTS en tant que valeur d'apport.

Le choix de cette méthode de valorisation est conforme aux dispositions du règlement CRC n° 2004-01 du 4 mai 2004 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées et n'appelle, en conséquence, pas de commentaire de ma part.

2.3. Réalité de l'apport

Dans le cadre de mes travaux, je me suis assurée de la pleine propriété par Monsieur Loïc PEDEAU des actions GROUPE 4.B. DEVELOPPEMENTS objet du présent apport.

2.4. Appréciation de la valeur de l'apport

2.4.1. Nature de l'apport et caractéristiques de l'appréciation

L'apport porte sur des actions représentant 50 % du capital de GROUPE 4.B. DEVELOPPEMENTS.

2.4.2. Détermination de la valeur de l'apport par les parties

La valeur d'apport a été déterminée par les parties en considérant des approches d'évaluation fondées sur une méthode mixte entre une méthode analogique (multiple de l'EBE) et une méthode patrimoniale (Actif Net Réévalué) du GROUPE 4.B. DEVELOPPEMENTS.

2.4.3. Valorisation de la société GROUPE 4.B. DEVELOPPEMENTS

Pour apprécier la valeur de l'apport, j'ai mis en œuvre une évaluation multicritère.

2.4.3.1. Méthodes d'évaluation écartées

Actif net réévalué

4.B. DEVELOPPEMENTS est détentrice de titres de la SAS Transports BROSSIER à 100%, susceptibles d'être réévalués. Cette méthode basée uniquement sur la valeur patrimoniale des actifs ne trouve à s'appliquer, car elle écarte le « super rendement » des fonds propres de la SAS Transports BROSSIER.

2.4.3.2. Méthodes d'évaluation retenues

Évaluation des comparables boursiers

Cette méthode procède d'une approche globale de la valeur de l'entreprise par comparaison avec des entreprises analogues. Cette approche se fonde sur la rentabilité d'ensemble du patrimoine de l'entreprise, appréciée à travers la capitalisation des paramètres jugés pertinents pour mesurer sa capacité bénéficiaire : chiffre d'affaires, excédent brut d'exploitation, résultat d'exploitation, résultat net. Pour les besoins de l'évaluation, nous

avons retenu l'agrégat du résultat net, avec une décote d'illiquidité de 20 % (du fait de la non présence de la société sur un marché coté).

La société à valoriser est évaluée sur la base de multiples de sociétés cotées sur un marché réglementé et exerçant une activité comparable à l'entité concernée.

Évaluation via les observations MID-MARKET

Cette méthode procède d'une approche globale de la valeur de l'entreprise par comparaison avec des valorisations de sociétés mid market non cotées de la zone euro. Cette approche se fonde sur le ratio entre la Valeur d'entreprise par rapport à l'agrégat EBITDA plus une décote de contrôle conjoint de 20 % (du fait rachat partiel des actions de 4.B. DEVELOPPEMENTS).

Évaluation via la rente abrégée du Goodwill

Cette méthode procède d'une approche globale sur la détermination de l'actif économique de l'entreprise. Le Goodwill représente la rente actualisée potentiellement réalisable par l'acquéreur.

Évaluation par l'actualisation des flux prévisionnels de trésorerie

Cette méthode consiste à déterminer la valeur intrinsèque d'une entreprise par l'actualisation des flux financiers issus d'un plan prévisionnel à un taux, qui reflète l'exigence de rentabilité du marché vis à vis de l'entreprise en tenant compte d'une valeur de sortie à l'horizon de ce plan.

Évaluation via le CA TTC

Cette méthode est usuellement utilisée pour les valorisations de fonds de commerce ; via l'application d'un coefficient au chiffre d'affaire récurrent TTC.

3. CONCLUSION

Sur la base de mes travaux et à la date du présent rapport, je suis d'avis que la valeur de l'apport retenue s'élevant à 3 400 000 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport en nature.

Fait à Saint-Étienne, le 14 décembre 2016

RONZE DUBANCHET Audit

Franck RONZE

Commissaire aux comptes

A handwritten signature in black ink is written over the text 'Commissaire aux comptes'. To the right of the signature is a circular professional stamp. The stamp contains the text 'RONZE DUBANCHET AUDIT' around the top inner edge and 'COMMISSAIRE AUX COMPTES' around the bottom inner edge. The center of the stamp is blank.